



Madame, Monsieur, Cher(e) Administré(e),

La Guyane a été concernée par un grand mouvement social et populaire, au cours des mois de mars et d'avril qui s'est conclu par la signature de « l'Accord de Guyane du 21 avril – Protocole Pou Lagwiyann dékolé » mettant fin à cette mobilisation, après toutes les péripéties que vous savez.

Ce que je voudrais retenir en tant que Maire de Rémire-Montjoly, comme premier enseignement de ce mouvement dont les revendications d'intérêt général étaient toutes légitimes, c'est bien celui de vos attentes concernant la qualité des relations, entre nous les élus et vous la population ; relations qui demandent plus de transparence publique afin de vous permettre d'avoir davantage de lisibilité sur l'avancée de nos projets, et surtout de mieux vous informer sur nos difficultés à atteindre nos objectifs politiques.

Cela, je le sais, doit nous inciter à instaurer, semble-t-il, davantage de communication avec vous.

Cependant, je me dois à ce titre d'attirer votre attention sur le fait que, dans le cadre des accords signés à l'issue du mouvement social, la majorité des mesures validées, certes, importantes pour notre territoire Guyanais dans sa globalité, n'apportent pas de réponses concrètes aux questions que peuvent se poser légitimement les maires de Guyane, sur l'assainissement des finances locales, pour leur permettre de faire face pleinement, et sereinement, aux urgences du moment relevant de leurs compétences.

Il en est ainsi de la Commune de Rémire-Montjoly, pour laquelle j'ai eu l'occasion d'intervenir, pour exposer une plateforme de propositions thématiques qui n'ont pas pu être prises en considération.

C'est pourquoi, dans le cadre de la communication instaurée avec vous à travers cette lettre que je vous adresse régulièrement, je viens vous informer sur les dernières décisions prises par le conseil municipal.

Le mercredi 12 avril dernier, notre conseil municipal a voté le budget 2017. Acte politique et stratégique qui permet de prévoir l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement des services et à la réalisation des investissements dans la commune.

Et, pour voter en équilibre ce budget, nous avons été contraints de procéder à une revalorisation des taux de la fiscalité locale. Je sais que vous vous posez naturellement des questions sur cette hausse des taxes. C'est pour cela que j'ai pris l'initiative d'organiser un débat public à l'Hôtel de Ville, le mercredi 15 mars 2017 sur « **la fiscalité locale au service du fonctionnement et du développement de Rémire-Montjoly** ».

Les questions du public ce jour étaient très pertinentes et le débat d'une grande franchise. Je tiens à nouveau à remercier les administrés qui ont bien voulu participer à cette réunion.

Aujourd'hui, après le vote du budget, je souhaite poursuivre la mission d'information en mettant à votre disposition des éléments complémentaires pour nourrir votre réflexion sur la gestion communale.



LES PROJETS 2017

Le budget primitif s'élève à 38,6 millions d'euros. Ce qui se traduit par une dépense moyenne de 1 736 € par habitant. Une enveloppe globale de 8,8 millions d'euros est destinée aux investissements dont 7,3 millions de travaux comme cela est décliné dans le tableau ci-dessus :

Politique éducative (écoles maternelles et primaires, services annexes : construction, extension, gros travaux)	3,3 millions €
Aménagement et Services urbains, Environnement (propreté urbaine, éclairage public, voiries communales et routes, espaces verts, curages des canaux, réseaux et services divers)	1,6 millions €
Familles/ (crèches/garderies, centres de loisirs, personnes âgées, aides sociales) ; Sport (équipements, soutiens aux manifestations), Jeunesse, Culture (subventions et autres accompagnements des productions artistiques et de la valorisation des patrimoines culturels et historiques)	1,3 millions €
Administration publique locale (les services communaux, la construction et l'entretien des équipements et des bâtiments)	1,1 millions €
Total des dépenses d'investissement	7,3 millions €

Sur cet exercice, la commune prévoit aussi le remboursement de 1,48 millions d'euros du capital de sa dette.

Je sais aussi que de nombreux administrés s'interrogent sur l'état de nos routes (fauchage, curage et entretien de la chaussée) et sur l'éclairage public. Il convient de leur rappeler que la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a hérité de la compétence sur les routes nationales et départementales qui desservent ce territoire.

Croyez bien que, très soucieux du bien-être et de la sécurité des usagers, et des riverains, je ne cesse d'interpeller la CTG pour qu'elle assume ses obligations à ce titre, que ce soit sur la route d'Attila-Cabassou, celle des plages, de Montjoly, de Rémire, et de Dégrad des Cannes qui sont les plus concernées.

Notre municipalité, elle, s'investit dans ses missions avec ses moyens, en poursuivant ses efforts pour assurer l'élagage, le curage et l'entretien des voies relevant de ses compétences. Cette mission est sensible et fort coûteuse compte tenu des caractéristiques climatiques de notre territoire. Nous devons également ne pas occulter tous les actes d'incivilité et de pollution qui portent atteinte au cadre de vie, tout en compliquant les conditions normales d'intervention.



COMMENT SONT FINANCÉS LES INVESTISSEMENTS ?

En 2016, 75% des dépenses d'investissement ont concerné la construction et les extensions d'équipements, et l'aménagement de la commune. Il s'agit en premier lieu des écoles et des infrastructures sportives et culturelles.

Ces dépenses se sont élevées à 7,165 millions € pour l'exercice 2016 dont plus de 4 millions de travaux réalisés, et 3 millions de dettes remboursées, pour seulement 4,6 millions de recettes réelles.

Je tiens à vous rappeler que ce ne sont pas les impôts et les taxes locales qui financent les investissements réalisés par la commune. Ils sont réalisés grâce à sa capacité d'autofinancement, complétée par des subventions d'équipement et des emprunts bancaires.

Pour augmenter notre capacité d'autofinancement (CAF), nous compressons nos coûts de fonctionnement, sans pour autant réduire la qualité de nos services et autres interventions en faveur de la population. Ainsi, nos charges de personnel sont maîtrisées. En 2014, le taux



d'administration de Rémire-Montjoly, c'est-à-dire le nombre d'agents à temps plein pour 1000 habitants, est de 10,67. Pour les communes de même strate démographique en Guyane, ce taux est de 19,49.

A QUOI SERVENT LES IMPÔTS À RÉMIRE-MONTJOLY ?

La part communale des impôts locaux que vous payez permet de financer les dépenses de fonctionnement à savoir :

Entretien et équipement des écoles	23 %
Aménagement - Services urbains - Environnement	21 %
Administration communale	20 %
Familles (crèches/garderies/activités périscolaires) ; Sport, Jeunesse, Culture (entretien des équipements communaux, subventions et autres accompagnements des acteurs associatifs)	15 %
Total des dépenses de fonctionnement	80%



Ces dépenses communales mobilisent près de 80% du budget de fonctionnement, le solde de 20% étant affecté aux opérations de gestion financière. Ces dépenses sont financées principalement par les impôts et les taxes (21 millions d'euros) ainsi que par les dotations et participations de l'Etat et de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (5,5 millions d'euros).

Il est à noter qu'il est prélevé à la source, et chaque année, la somme de **2 102 375€**, soit près d'un tiers des recettes fiscales de la Commune, au titre de la contribution au **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR). Il s'agit d'une participation à la solidarité nationale en faveur des collectivités locales qui seraient défavorisées par la réforme de la taxe professionnelle entrée en vigueur en 2010. Ainsi, depuis 2011, ce ne sont pas moins de **14,7 millions de recettes fiscales directes qui sont prélevées et qui ne sont pas mobilisées en faveur du développement de notre Commune.**

EST-CE QUE CHAQUE HABITANT DE RÉMIRE-MONTJOLY PAIE DES IMPÔTS ?

Au 1er janvier 2015, la Commune comptait 10 331 foyers fiscaux pour une population de 21 100 habitants. Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), 4 886 foyers ne payaient pas d'impôts, soit 47,3 % des ménages éligibles à l'imposition. Les services municipaux, avec le concours du Département, puis de la CTG, font un effort soutenu depuis plusieurs années pour contribuer au recensement des foyers installés dans la commune. Un dialogue permanent est entretenu avec les services fiscaux de l'Etat pour optimiser la mise à niveau de l'assiette fiscale.



Chacun sait que l'imposition des ménages est calculée à partir du niveau de revenu et de la taille du foyer. Plus le revenu est faible, plus le foyer devient non imposable. Il convient aussi de rappeler que de nombreux dispositifs d'allègement et d'exonération sont appliqués avant le calcul de l'impôt à payer. Par exemple, en Guyane, l'impôt brut sur les revenus est réduit de 40 %.

Au final, de nombreux ménages sont dispensés de payer l'impôt sur le revenu ou les taxes d'habitation et foncières. Pourtant, tous les habitants de la commune, sans distinction, bénéficient à égalité des services et des équipements publics financés par le produit de l'impôt collecté.

LES HABITANTS DE RÉMIRE-MONTJOLY PAIENT-ILS TROP D'IMPÔTS ?

En 2017, après la revalorisation des Taxes Locales, le produit fiscal moyen rapporté à chaque habitant représente 385 € (produit fiscal attendu : 8 565 382 €/22260 habitants= 385 €). Pour mémoire, il faut prendre en référence que dans les communes de la même strate démographique que Rémire-Montjoly, le produit fiscal moyen s'élevait déjà à 528 € par habitant en 2015. Je vous présente ci-après les taux pour 2017.

Libellé	Taux moyens communaux 2016 en Guyane	Taux votés par Rémire-Montjoly pour 2017
Taxe d'Habitation	29,08 %	28,60 %
Taxe Foncière Bâti	28,93 %	19,96 %
Taxe Foncière Non Bâti	66,50 %	24,26 %

Bien sûr, il n'est jamais agréable pour un maire, qui est aussi citoyen de sa ville, de devoir augmenter les impôts quand la conjoncture n'est pas facile pour tous. Mais j'aimerais vous rappeler que la fiscalité a toujours été maintenue volontairement basse à Rémire-Montjoly. Ce pour quoi nous avons été interpellés par la Chambre Régionale des Comptes, et régulièrement par nos partenaires financiers, qui pointent du doigt notre potentiel fiscal favorable pour réclamer une augmentation en adéquation.

Par ailleurs, il faut aussi relever que le taux d'endettement de la Commune reste convenable. Elle pourrait en effet rembourser la totalité de sa dette en moins de 4 ans, si elle cessait tout investissement durant cette période.

Ainsi à Rémire-Montjoly, la dette rapportée par habitant représente **442 € en 2015**. À titre de comparaison, pour certaines communes équivalentes à la nôtre, ce ratio s'élève à 1109 € par habitant.

PRENDRE LE PARI DE LA RÉUSSITE

Depuis plusieurs mandatures, la municipalité s'inscrit dans la volonté de poursuivre une politique de développement pertinente et raisonnable avec une pression fiscale contenue. C'est un facteur majeur d'attractivité pour des entreprises et pour de nouveaux habitants.

En 1982, la commune recensait 6 773 habitants. Au 1er janvier 2017 nous étions 22 260 à y vivre. Soit près de 15 500 habitants en plus.

Assumer cette forte croissance imposée, nécessite des efforts soutenus pour :

- Assurer un environnement de **qualité**,
- Construire des infrastructures et des réseaux de communication **de bonne qualité**,
- Accueillir convenablement tous les élèves dans nos écoles, à chaque rentrée scolaire,
- Maintenir une **bonne qualité** de vie pour tous et notamment pour nos aînés.

Compte tenu du désengagement financier des partenaires institutionnels, la municipalité ne peut réussir durablement ce pari, sans le concours et la compréhension de chacun.

Mesdames, Messieurs, voilà les informations que je voulais vous livrer. Elles donnent des indications sur notre présent et éclairent l'avenir. Situation qui demande toujours une vraie solidarité entre nous en ces moments difficiles et imprévisibles, compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale.



Cordialement votre

Votre Maire,
Jean GANTY

